# le Petit BONHOMMIEN

N°313

AVRIL 2023

## Le printemps revient avec son lot de festivités

Ce numéro de Printemps vous annonce quelques nouveautés administratives, comme la nouvelle règle d'usage pour les meublés de tourisme, ainsi que la nouvelle obligation de déclaration des biens immobiliers, en vigueur depuis 2023.

Deux temps forts de convivialité et de participation citoyenne vous sont proposés : le grand nettoyage de Printemps organisé par l'association « Les Truites du Bonhomme » le 22 avril, et la Journée Citoyenne le 3 juin. Nous vous y attendons nombreux.

Une festivité originale cette année : la Fête de l'Ecole de la forêt, conjuguée avec la Fête des 20 ans de l'Ecole de Musique, le 13 mai, qui ravira petits et grands, avec un joli spectacle organisé par Mme Graff de l'EMVK et Mme Wirzum notre chère directrice d'école.

Vous retrouverez également la Fête de la Musique le 24 juin, les Marchés Montagnards du lundi, ainsi que la grande journée Oh les Welches le 13 août cette année...

Au plaisir de vous rencontrer à l'une de ces occasions !

**SOMMAIRE:**

- p.1 à 10 : Infos Municipales
- p.11 - 12: Vie économique
- p. 13 - 14 : Vie de l'école
- p.15: Vie culturelle
- p. 16: Infos CCVK
- p. 17 - 21 : Infos utiles
- p. 22 : Mémo Animations

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## REPAS DES AINES :

Ce dimanche 26 mars, nos aînés ont répondu nombreux à l'invitation de la Municipalité. Les membres du Club des Joyeux Montagnards se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le déjeuner annuel offert par la Mairie et concocté par l'hôtel-restaurant de La Poste. Un très bon moment de convivialité,.

## SERVICES TECHNIQUES :

### GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Jean-Martin et Charly ont entrepris un grand nettoyage de printemps aux ateliers : rafraîchissement du bureau, du local pause-repas, rangement des ateliers, réfection des bacs à fleurs et banc, désencombrement à l'extérieur .....

Ils ont également défriché et élagué le long de la rivière, en face de la Menuiserie Henry. Le bois a été récupéré et entreposé : 30 stères environ.

Les bureaux de la Mairie ont été repeints, la salle des fêtes a été rafraîchie (retouches peintures, renforcement angle des murs,....).
Prochain chantier : la remise en peinture des ateliers relais.

Merci à eux pour leur travail !

## CIMETIERE MUNICIPAL :

Des arrosoirs ont été mis à disposition pour entretenir les tombes de nos disparus, au cimetière.
Merci de le remettre en place après utilisation.

# COMMANDE GROUPÉE FLEURS

Comme chaque année, la municipalité vous propose de commander des géraniums pour vos balconnières et jardins.

**1,70 €**
**le pot de 12 cm**

Pépiniériste: Jacky MULLER de Illhaeusern.

Merci de bien vouloir commander **avant le 28 avril 2023 en Mairie**, avec le chèque libellé à l'ordre de « Horticulture MULLER Jacky ».

La réception des fleurs se fera aux ateliers de 14h à 16H **le 17 mai 2023.**

| VARIETES | Quantité | PRIX TOTAL |
|---|---|---|
| GERANIUM LIERRE SIMPLE | | |
| Rouge | | |
| Rose | | |
| Blanc | | |
| Lilas | | |
| GERANIUM ZONAL | | |
| Rouge | | |
| Blanc | | |
| Rose vif | | |
| Saumon | | |
| Lilas foncé | | |
| GERANIUM LIERRE DOUBLE | | |
| Rouge | | |
| Rose | | |
| Blanc | | |
| Lilas | | |
| TOTAL | | |

Si vous êtes intéressés par ces fleurs, ce bon de commande est à déposer en Mairie **avant le 28 avril.**

NOM :.....

Prénom :.....

Téléphone : .....

Montant total..... € (chèque à joindre dès la commande, merci)

Date : Signature :

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CONSEIL MUNICIPAL :

**Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 24 mars 2023 :**

### *ENREGISTREMENT POUR LA LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME*

**NOUVELLE REGLE POUR LES MEUBLES DE TOURISME / GITES**

**Un dispositif obligatoire de demande d'autorisation de changement temporaire d'usage des locaux d'habitation a été mis en place.** Il vise le rééquilibrage de la structure de l'habitat local au profit des investissements sur le logement locatif à destination des habitants.

Une nouvelle réglementation concernant les meublés de tourisme ou gîtes sur notre commune est applicable depuis le **2 mars 2023.**

**Les obligations de l'hébergeur :**

Pour proposer une location touristique sur notre commune, une autorisation de changement d'usage est obligatoire.

Il est obligatoire d'engager les démarches suivantes :

- **1. Obtenir une autorisation de changement d'usage.**
  Cette autorisation est **obligatoire** pour toutes les **résidences** utilisées comme meublés de tourisme, permanents ou occasionnels et ce, dès le premier jour de location. **Elle est soumise à compensation** (création d'un logement) dans les conditions définies par le règlement.
- **2. Posséder un numéro d'enregistrement** obligatoire pour tous les loueurs de meublés de tourisme (résidence principale ou secondaire), pour la parution de toute annonce de location, dès le 1er jour de location.

**Toutes les informations sont disponibles sur le site :**
**https://lebonhomme.fr/accueil-2/gites-meubles-de-toursime/**

**DEUX CAS DE FIGURES :**

**CAS N° 1 : VILLAGE**

X

1 LOGEMENT A L'ANNEE

=

1 MEUBLE DE TOURISME

**CAS N° 2 : ECARTS**

X

1 LOGEMENT A L'ANNEE

=

2 MEUBLES DE TOURISME

Règle de compensation :

*Habitation : X*
*exemple : x = 100 m²*

*Meublé de tourisme : Y= X + 20% maximum*
*exemple : Y = 120 m² maximum*

Règle de compensation :

*Habitation : X*
*exemple : x = 100 m²*

*Meublé de tourisme : Y + Z = X + 20% maximum*
*exemple : Y = 60 m² ou 70 m²*
*Z = 50 m² ou 40 m*
*max. 120 m² pour les deux*

## *FINANCES : BILAN 2022 ET BUDGET 2023*

### *BUDGET COMMUNAL :*

En 2022, ont été investis 140.901,18 € pour des recettes de 275.133,77 €, soit un excédent de 134.232,59 €.
Les investissements 2022 ont été les suivants :

> **Voirie**
Réparation Pont Hintergass,- Réfection Chemin de la Petite Montagne, panneaux et aménagements de fossés;

> **Bâtiments :**
Mises aux normes électriques des bâtiments, dalle et toitures des balcons de l'Eglise, toiture, zinguerie et caisson de la Chapelle Sainte-Claire, installation centrale d'alarme école maternelle, réfection d'une classe mise en peinture et vernissage plancher, lave-vaisselle salle des fêtes ;

> **Bureaux Mairie** :
Nouveau coffre d'état civil et remplacement ordinateur mairie;

> **Animations** : achat ensemble brasserie (tables et bancs).

Le fonctionnement a dégagé un excédent de **398.829,24 €.**

Ces excédents sont repris en grande partie en 2023 pour financer les investissements :

> Voirie : **286.541,00 €** (secteurs de La Chapelle et de Faurupt notamment) ;
> Porte WC publics
> Réfection 2ème salle de classe, peinture et vernissage plancher
> Achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques et divers matériels .
> Mise en réserve de **100.000 €**

Le montant prévisionnel du budget investissement est de **478.968,00 €.**

En fonctionnement, le budget prévisionnel est de **1.038.090,00 €**

Une nouveauté cette année : **la création du nouveau budget forêt,** extrait du budget communal afin de gagner en clarté et en lisibilité, aucun investissement, et un fonctionnement prévisionnel de **541.000 €.**

### *BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :*

Le budget eau et assainissement est clôturé avec un excédent de **40.000,73 €** en investissement et de **75.032,98 €** en fonctionnement. Malheureusement, en 2023, la hausse du coût de l'électricité de la Station d'épuration de Hachimette s'élève à 15.000 € pour notre Commune (100.000 € sont à répartir sur les quatre communes de montagne : Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey). Ceci représentait une augmentation nécessaire de 41 % du tarif d'assainissement. Nous faisons le choix de lisser cette augmentation sur deux années, soit une hausse de 20 % pour cette année avec un tarif d'assainissement passant de 1,30 € à 1,56 € au m³ et vraisemblablement une augmentation du même ordre pour 2024. Nous faisons le choix de ne pas augmenter le prix de l'eau.

### *CHAUFFERIE :*

Le budget chaufferie termine 2022 en excédent à hauteur de **10.123,65 €** en investissement et **8.939,54 €** en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement s'amenuise d'année en année de par le coût des réparations, le coût de l'entretien, et surtout le coût de l'énergie. Une augmentation de 21 % serait nécessaire.

Le choix est fait de lisser cette augmentation, 15 % cette année et une augmentation qu'il reste à fixer en fonction de l'évolution du budget en 2024.

## *FISCALITÉ LOCALE – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES*

Considérant la conjoncture actuelle et le climat d'inflation généralisé,
Considérant l'objectif politique de remobilisation des logements vacants dans le cadre de la **lutte contre la vacance et d'augmentation de l'offre de logement** ;
Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des deux taxes directes locales pour 2022, à savoir :
- Taxe foncière sur le bâti : 26,03 % (taux communal) ;
- Taxe foncière sur le non-bâti : 44,88 % (taux communal) ;
- Taxe d'habitation : 10,00 % (taux communal).

**Il est décidé également d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

En résumé, seuls les budgets eau/assainissement et chaufferie sont fragilisés, ayant subi de plein fouet les surcoûts énergétiques qui obligent à des augmentations.

- Ce qui augmente: - les tarifs d'assainissement
  - les tarifs de la vente de chaleur,

- Ce qui n'augmente pas : - le tarif de l'eau
  - les taxes directes locales (foncières sur le bâti, foncière sur le non-bâti)

Les recettes de la forêt ont permis au budget communal de dégager un bel excédent malgré les augmentations généralisées des coûts.
Depuis le début du mandat, l'équipe Municipale aspire à constituer une réserve budgétaire de liquidité. Cette année cette réserve s'élève à 100.000 €.

## *GESTION DOMAINE PRIVE – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT – STATION LAC BLANC – INSTALLATION D'UNE TYROLIENNE*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de défrichement de la forêt communale afin de réaliser la mise en place d'une tyrolienne double à câble sur le secteur de la Station du Lac Blanc, partant de la Station 1200 pour rejoindre la Station 900.
Le projet vise à développer la Station du Lac Blanc et plus particulièrement l'offre 4 saisons afin de pérenniser l'offre touristique en dépit du manque d'enneigement dont souffre le massif.
Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement préfectorale. Dans ce cadre, il convient, pour la Commune, de déposer une demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 5.105 m² nécessaire à la réalisation de ce projet.

D'un point de vue paysager, l'impact est très réduit. D'une part, le défrichement ne représente que 0,22% de la surface totale des parcelles impactées (soit 0,5 ha concerné par le défrichement sur 222,5 ha). D'autre part, les points de départ et d'arrivée ont été étudiés de façon à minimiser l'impact paysager. L'essentiel de ce défrichement a pour objet de permettre le survol de ces parcelles par la tyrolienne à double câbles.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **26 mai 2023 à 19h30** en Salle du Conseil.

*Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur **www.lebonhomme.fr** ou sur simple demande à la mairie.*

## PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

La saison des cambriolages a malheureusement déjà débuté sur la Commune. Une personne s'étant introduite dans un garage alors même qu'il y avait une présence dans la maison.
La prudence est de rigueur !

### Quelques conseils du Ministère de l'Intérieur:

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

## Obligation de déclaration des biens immobiliers : vous avez jusqu'au 30 juin 2023 !

**Vous êtes propriétaire d'un logement ?**

**Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer cette déclaration.**
***Service-Public.fr vous rappelle comment procéder.***

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de cette taxe (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants.
Cette nouvelle déclaration d'occupation est prévue par la loi de finances pour 2020.

### En quoi consiste cette déclaration et comment y procéder ?

Les propriétaires doivent, pour chacun de leurs logements, indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes un bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).
La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne **Gérer mes biens immobiliers** du site **impots.gouv.fr.** Vous devez au préalable vous connecter à « *Votre espace particulier* », muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. La date limite pour effectuer votre déclaration est le **30 juin 2023 inclus.**
Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services des impôts seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une déclaration.

**À savoir : Si vous n'étiez pas encore propriétaire du bien au 1er janvier 2023, c'est alors à l'ancien propriétaire de réaliser la déclaration d'occupation avant le 30 juin 2023.**

Tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, disposer d'une vision de l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, nature du local, numéro de lot...), sur tout le territoire.

**À noter :** En cas de difficulté dans l'utilisation du service, vous pouvez contacter l'assistance usagers du service des impôts (de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi) :

- par téléphone au 08 09 401 401 (service gratuit + prix d'un appel local) ;
- via votre messagerie sécurisée (depuis votre espace sécurisé).

**Attention :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien pourra être appliquée. La déclaration d'occupation et de loyer est une nouvelle obligation prévue par l'article 1418 du Code général des impôts (CGI). Elle est entrée en vigueur en 2023.

L'ASSOCIATION « LES TRUITES DU BONHOMME »
organise un

# NETTOYAGE DE PRINTEMPS

**SAMEDI 22 AVRIL 2023**

Rendez-vous devant la Mairie à 13h30

Opération Elsàsputz : On compte sur vous !

Avis au volontaires
Venez nombreux pour partager une après-midi utile et conviviale

Sacs et gants fournis

**COMMUNE LE BONHOMME**

**Chers habitants de**
**LE BONHOMME**

Nous vous proposons
de reconduire la Journée
Citoyenne

# le 03 juin 2023

## de 8h à 13h
## aux ateliers municipaux

Nous serons tous prêts pour partager une belle journée et mener à bien, ensemble, les projets communs.

Comme vous le savez, toutes les idées sont les bienvenues en Mairie tout au long de l'année, et cette nouvelle journée citoyenne nous permettra d'entreprendre les chantiers suivants :

- ***Peindre la chapelle Ste Claire & anciens ateliers***
- ***Entretien des chemins communaux***
- ***Préparation repas BARBECUE***
- ***Désherbage***
- ***Peinture bancs et ponts***
- ***Rivière sèche***
- ***Ateliers et garderie pour les enfants présents***

***Un grand merci pour votre adhésion à cette journée, et n'oubliez pas :***

***Le samedi 03 juin 2023***

Journée Citoyenne
LE BONHOMME

**Informations et inscriptions :**
**MAIRIE** ***03.89.47.51.03***
***mairie-le-bonhomme@orange.fr***

Quelques explications complémentaires, surtout pour nos nouveaux arrivants :

Notre journée citoyenne nous permet de mener à bien des chantiers, très souvent proposés par les habitants eux-mêmes, pour améliorer leur cadre de vie. Au-delà des travaux, le lien social créé à l'occasion de cette journée conviviale reste notre priorité, ce qui fait de la Journée Citoyenne une journée dans une ambiance tellement sympathique que cela donne envie d'y revenir l'année suivante !

Nos objectifs sont :

- de rencontrer les nouveaux habitants
- de réunir les différentes générations
- de réunir les artisans du village pour leur professionnalisme et pourquoi pas susciter des vocations pour les jeunes de notre village, de partager les compétences
- de valoriser les citoyens en les faisant participer aux projets et aux travaux à effectuer
- de permettre aux familles entières de participer à cette demi-journée marquée fortement par l'esprit convivial et de se réunir autour d'un repas commun.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner.

***Une réunion se fera en amont pour communiquer aux participants les différents chantiers et leur organisation :***

**le mercredi 24 mai à 19h à la salle des fêtes**

***Le Maire***

Journée Citoyenne
Le Bonhomme

---

**TALON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE pour le 15 mai 2023**

| NOM | PRENOM | Age des enfants | ATELIER SOUHAITE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

**Participe(nt) à la matinée Citoyenne du 03 juin 2023** ***(merci de cocher les cases ci-dessous)***

☐ **Matin nombre ..... personne(s)**

☐ **Repas du midi nombre ..... personne(s)**

**Signature :**

# VIE ECONOMIQUE

## Des nouvelles de la Ferme Minoux, à Faurupt:

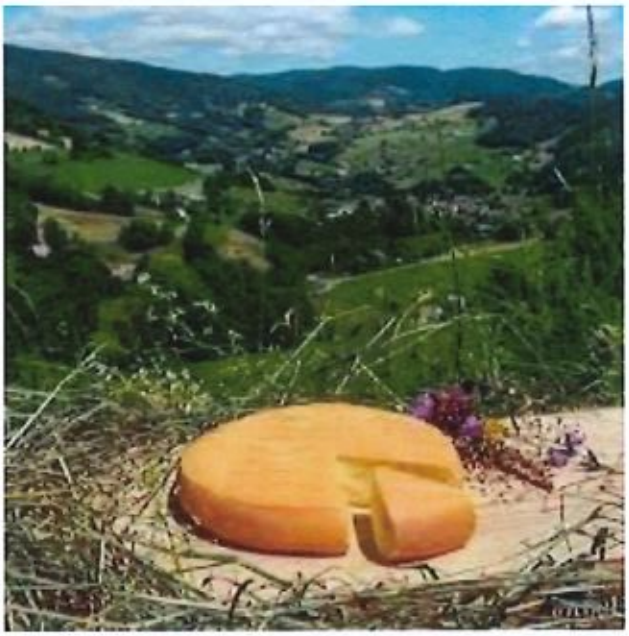

### De l'argent pour nos munsters

*C'est avec beaucoup de satisfaction, que nous nous sommes vus décerner 2 médailles d'argent, 1 pour notre munster nature, l'autre pour notre munster au cumin, au concours général agricole le 27 février dernier à Paris.*

*Après de nombreuses récompenses aux différents concours du syndicat, 1 médaille de bronze en 2016 et d'argent en 2017 au CGA, notre ferme continue de produire avec qualité , 15 tonnes de munsters chaque année, grâce à nos 35 vaches laitières et à une équipe dynamique.*

*C'est à Faurupt, dans les hauteurs du village du Bonhomme, à 900 mètres d'altitude, que se situe notre exploitation. Angélique et Solène ( apprentie en CS Transfo) s'occupent de la fabrication et de l'affinage des fromages ; Maxime notre deuxième fils, nous donnes également un coup de main les week-ends. Vincent et Justin notre salarié, se chargent de tout les travaux extérieur, de la traite et de l'alimentation de nos animaux.*

*Installé depuis 1999, la ferme familiale a su évoluer avec de nouveaux bâtiments plus fonctionnels, que se soit pour le confort de nos animaux ou pour des conditions de travail agréable amélioré par de nouvelles technologie. Bien entendu, nous travaillons toujours dans le respect des traditions familiales, se sont nos aieux qui nous ont transmis leurs savoir-faire, c'est à nous de les faires perdurer !*

*Notre dernier investissement, un séchoir à foin. Notre belle montagne nous offres une multitude de plantes aromatiques qui vont tout naturellement se retrouver dans le goût de nos fromages .*
*Pas d'ensilage, ni d'enrubannage chez nous !*

*Nos fromages sont fabriqués et affinés sur notre ferme. Ils sont commercialisés dans toute la France par l'intermédiaire de crémiers-fromagers et de grossistes.*
*Bien entendu, vous pouvez également acheter tous nos produits directement sur notre exploitation : munster nature et cumin, tomme nature, cumin, fleurs et ail des ours, barkass, fromages frais et raclette …*

*Et pour la suite...pourquoi pas une reprise de l'exploitation d'ici quelques années par notre fils Maxime, 16 ans, qui a commencé son bac pro agricole au CFA de Rouffach. Sa passion : les animaux et la fabrication des fromages. C'est d'ailleurs son munster qui a été récompensé !*

*Vous pourrez bientôt venir découvrir notre ferme, l'été prochain, une porte ouverte avec restauration et animation sera organisée avec l'aide des Welches Bonhommiens.*

*Ferme Minoux Vincent et Angélique*
*161a Faurupt 68650 LE BONHOMME*
*06-71-15-94-82*
*Facebook : Ferme Minoux Vincent & Angélique*

## Des nouvelles du projet de Boulangerie - Pâtisserie « L'Ancienne »

Bonjour,

Nous sommes très heureux d'avoir récolté vos avis, merci à toutes les personnes qui ont participé ! Vos remarques sont très constructives et nous allons les analyser afin de nous aider pour notre projet.
Voilà les pourcentages et les résultats de cette enquête, en espérant vous voir bientôt dans la nouvelle boulangerie de ce beau village !!

**104 réponses**

### ETUDE DE MARCHE

**Etes-vous favorable à la réouverture de la boulangerie du village ?**
Oui 100 % Non 0 %

**Dans quelles tranches d'âge vous situez-vous ?**

0-17 ans 0.95 % 18-25 ans 2.86 % 26-35 ans 6.67 %
36-50 ans 16.19 % 51 ans et plus 71.33 %

**A quelle fréquence allez-vous dans une boulangerie ?**

1 x par jours 28.85 % 1 x par semaines 9.62 %
de 1 à 3 x semaine 55.77 % Autres 5.76 % (4 x et plus)

**MERCI A TOUS**

**POUR VOTRE PARTICIPATION !**

**Avec quoi repartez-vous ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)**

Du pain 38.34 % Des pâtisseries 25.30 %
Des viennoiseries 29.64 %
Autres 6.72 % (journaux, petite épicerie, chocolat, poste, timbres, colis, pains spéciaux, traiteur)

**Seriez-vous content(e) d'avoir un espace « salon de thé » pour venir boire votre boisson chaude tranquillement ?**

Oui 49.06 % Pas forcément 50.94 %

*Les remarques et/ou commentaires recueillis :*

*Encouragements et vœux de bienvenue*
*Demande de tabac/ presse/ gaz*
*Demande de collaboration*
*Conseils*
*Heures accessibles et prix raisonnables*
*Qualité au rendez-vous*
*Lieu convivial*
*Spécialités alsaciennes et internationales*

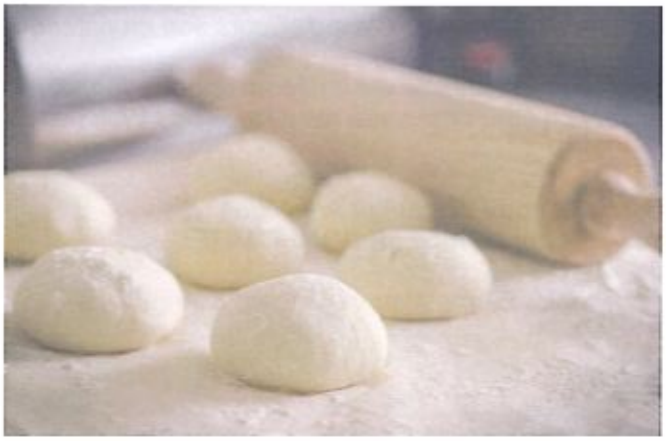

# FETE DE L'ECOLE & FETE DE L'ECOLE DE MUSIQUE EMVK

## SAMEDI 13 MAI

Les écoliers du Bonhomme ont préparé de jolies surprises pour cette matinée spéciale :
Chants, découvertes sonores et autres curiosités vous attendent, avec la participation de l'ensemble celtique et d'un groupe de danse contemporaine de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg.

**13**
mai / 10h30

**« SUR LES TRACES DE KIMAMILA » UNE HISTOIRE MUSICALE**
Forêt et Salle des Fêtes - **LE BONHOMME***

**UNE HISTOIRE MUSICALE DANS LA FORÊT**
Nous partons avec les enfants de l'école du Bonhomme à l'aventure avec **Kimamila**, un petit lutin espiègle, pour découvrir les **trésors cachés** de la forêt ainsi que la **musique de la nature**.

- Ensemble musique celtique
- Élèves classe de danse contemporaine

**INVITÉS**
- École élémentaire
- Association parents d'elèves

*Départ dans la cour de l'école pour la promenade musicale dans la forêt*

**On vous attend nombreux pour cette Fête de l'école de la Forêt, toute en musique et en animation, avec l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg !**

**RDV samedi 13 Mai à 10h30 A L'ECOLE MATERNELLE**

**L'école :**
Chaque semaine pendant plusieurs mois, les enfants de la classe unique de l'école du Bonhomme (PS à CE1) ont inventé l'histoire qu'ils ont mis en sons, en chant et en percussions avec leur maitresse Morgane et Valentine, la musicienne. Dans la classe ou en forêt, les enfants ont fait un grand travail autour de l'écoute.

**L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg**
L'ensemble celtique rassemble toutes les générations avec un plaisir contagieux . Il est composé actuellement de 13 musiciens, confirmés ou jouant depuis peu de temps. Les répétitions ont lieu tous les 15 jours. Du violon à la guitare, ou de la flute au saxo, laissez vous entrainer par ces belles mélodies, dans une ambiance festive !

**La danse**
"Les jeunes élèves de la classe de danse contemporaine de l'EMVK participent également à ce projet.
Âgés de 8 à 11 ans, ils se réunissent tous les mercredis après-midi afin d'apprendre les bases de la danse contemporaine. Celle-ci permet une grande liberté. Caractérisée par une importante mobilité du buste, un travail sur l'espace, le temps, et la respiration, elle explore toutes les possibilités du corps. Elle laisse également une belle part au travail d'improvisation. Sur tous types de musiques, la danse contemporaine permet d'exprimer un large panel d'émotions.
Ce projet permet aux élèves d'explorer un autre style de danse, plus inspiré des danses traditionnelles et de la danse irlandaise. Ils auront également pour la première fois l'occasion de danser sur de la musique jouée en live. Une belle expérience en perspective pour ces jeunes danseuses."

# VIE CULTURELLE

## TROC TON TRUC & REPAIR CAFE :

Le **Troc Ton Truc,** organisé par l'association « Pas à Pas - Vallée de la Weiss en Transition », est un évènement de type « braderie » ou « marché aux puces », où tout un chacun peut venir déposer, échanger ou récupérer des objets (vêtements, chaussures, bijoux, accessoires, livres, jeux, etc.), en toute convivialité et où tout est GRATUIT !

Pas besoin de s'inscrire, venez avec vos affaires, venez juste pour voir si vous trouvez quelque chose qui vous plaira.

Alors ne jetez plus, gardez bien précieusement vos habits trop petits, trop grands, trop chauds, trop noirs, trop rouges, trop courts, vos bijoux en perles, en verre, en diamants, le mixer que vous avez en double, la machine à pain qui traîne dans la cave, les livres que vous avez lus 3 fois... et retrouvez-nous au prochain Troc Ton Truc !

**Samedi 3 juin de 10h à 13h et 14h à 16h30, à la salle des fêtes**

**(extérieur si la météo le permet)**

Pas à Pas
Vallée de la Weiss en Transition

En parallèle du Troc Ton Truc est toujours mis en place un « **Repair Café** » : quelques bénévoles bricoleurs sont là pour vous aider à réparer vos appareils défectueux, plutôt que de les jeter!

Apportez vos appareils électro-ménagers, vélos, ordinateurs ou autres machines à coudre, les bénévoles feront de leur mieux pour les remettre en état avec vous !

## FETE DE LA MUSIQUE :

Comité des fêtes
Le Bonhomme

Cette année c'est le Comité des Fêtes qui vous convie pour une grande soirée « Fête de la Musique » au village.

On espère vous y voir nombreux !

**FETE DE LA MUSIQUE**

**SAMEDI 24 JUIN**

**Concerts gratuits**

**Place de la Salle des Fêtes**
**& Chalet des Bûcherons**
**Buvette & restauration**

## MARCHES MONTAGNARDS

Comme chaque été depuis 4 ans maintenant, nos rendez-vous hebdomadaires des marchés montagnards se déroulera

**du 19 juin au 28 août,**

avec pas moins de onze associations participantes, et neuf producteurs locaux !

**Rendez-vous les lundis soirs de 17h à 21h, sur la place de la salle des fêtes !**

# INFORMATIONS CCVK

## OFFRE D'EMPLOI

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg recherche 1 **chargé.e de mission ECONOMIE & DEVELOPPEMENT LOCAL** :
> Temps complet
> Poste à pouvoir à partir du **1er juin 2023**
> Consulter l'offre d'emploi :
www.cc-kaysersberg.fr/ged/offre-emploi-charge-projet-economie-003.pdf
> Candidature à envoyer à : info@cc-kaysersberg.fr

## ECO-DEFIS DES ARTISANS DE LA VALLEE DE

Vous êtes artisan, artisan-commerçant de la Vallée de Kaysersberg ?
Participez gratuitement à l'opération Éco-Défis organisée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Chambre des Métiers d'Alsace et :

- Relevez des défis concrets
- Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé
- Obtenez le label et gagnez en visibilité

> **Inscription** : Contactez votre conseiller CMA au 03 89 20 26 79

>> **Renseignements :**

## Centrales Villageoises de la Vallée de la Weiss

Les Centrales Villageoises de la Vallée de la Weiss, SAS qui ont construit et gèrent plusieurs installations de production d'électricité renouvelable (solaire) dans la vallée de la Weiss, ont réalisé, sur le second semestre 2022, une « commande groupée » de kits solaires. Au terme de cette opération, 90 installations nouvelles ont été réalisées dans la Communauté de Communes et au-delà : chaque kit produit aujourd'hui de l'électricité chez des particuliers qui consomment immédiatement cette énergie et, par voie de conséquence, économisent sur leur consommation de courant achetée au réseau électrique.

Les Centrales Villageoises de la Vallée de la Weiss ont reçu, après cette opération, des demandes pour accompagner à nouveau une commande groupée en 2023. Nous allons donc relancer une commande groupée dès les prochaines semaines. Voici les principales étapes prévues :

- **Mai 2023 :** commandes groupées
- **Septembre 2023 :** livraisons

Une messagerie internet spécifique est disponible pour toute discussion sur ce sujet :
groupage.cvweiss@outlook.com

Pour en savoir plus sur les kits photovoltaïques Solarcoop et réfléchir à cette proposition, chacun peut se rendre sur le site internet de Solarcoop : www.solarcoop.fr

# INFORMATIONS UTILES

**Votre carte d'identité ou votre passeport arrive bientôt à expiration et vous comptez voyager à l'étranger ou passer un examen ? Vérifiez dès à présent la validité de vos titres d'identité et n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler.**

À l'approche des périodes de départs en vacances ou des examens, les demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports augmentent. Anticipez le renouvellement de vos titres d'identité permet d'accélérer les délais de délivrance en évitant l'engorgement des services !

Il est fortement recommandé d'entamer vos démarches de renouvellement de titres et de prendre rendez-vous en mairie à compter de six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité, particulièrement si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin !

**Nouveau** ! Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez vous sur **le site de l'ANTS**: https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

Attention : le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible **mais n'est pas obligatoire** lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos documents si vous vous trouvez dans l'une de ces situations mais que la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Notre conseil : la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée car elle facilite la procédure de délivrance du titre.

Retrouvez via le lien suivant le formulaire de pré-demande via **la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS): https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite**

# J'AIDE UN PROCHE DÉPENDANT AVEC

Rivage
aide aux aidants

Vous aidez ou accompagnez une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, de la maladie de Parkinson ou de la Sclérose en Plaques (quel que soit son âge), ou une personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

C'est une expérience particulière qui demande du temps, de l'énergie et qui peut vous confronter à de nombreuses interrogations.

**Rivage, service d'accompagnement et de répit pour les aidants, propose un soutien personnalisé en vous apportant des solutions adaptées à vos besoins.**

**Rivage, financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, vous écoute, vous conseille, vous soutient et vous oriente gratuitement !**

*un coup de pouce*
*un moment pour moi* *souffler*
*me sentir moins seul*

# J'AI BESOIN DE

*prendre du recul par rapport à ce que je vis*
*savoir comment gérer les conflits*
*un accompagnement*
*comprendre*
*sortir*

**Une équipe professionnelle de l'accompagnement.**

Rivage
aide aux aidants

## J'AIDE UN PROCHE DÉPENDANT.
*Et moi, qui m'aide ?*

Rivage travaille avec l'ensemble des acteurs concernés, pour accueillir, conseiller et orienter les proches aidants de manière coordonnée et adaptée.

Des équipes dédiées et réparties sur le Territoire.

**Rivage NORD**
Bâtiment B
8 route de Bergheim - 67600 SELESTAT
Tél. 03 88 82 09 64

**Rivage CENTRE**
28 rue des Vosges - 68 000 COLMAR
Tél. 03 89 80 93 71

**Rivage SUD**
75 allée Glück - BP 2147 - 68060 MULHOUSE Cedex
Tél. 03 89 32 47 87

# J'AIDE UN PROCHE DÉPENDANT
*Et moi ? Qui m'aide ?*

Rivage est un service non-lucratif d'accompagnement et de répit, géré par l'association APAMAD et financé par l'Agence Régionale de Santé Grand EST.
Siège : 75 allée Glück BP 2147 - 68060 Mulhouse Cedex

Rivage
aide aux aidants

# LA LETTRE CYBER en région Grand Est

mars 2023

## La thématique du mois
## Que faire en cas de Cyberattaque

### Qu'est-ce qu'une cyberattaque ?

Une cyberattaque est le fait de mettre en place un acte de malveillance envers des systèmes informatiques. L'attaque consiste à cibler différents dispositifs (ordinateurs ou serveurs), isolés ou en réseaux, reliés ou non à internet. Ce phénomène peut toucher les particuliers, les administrations et les entreprises.

### Les premiers réflèxes !

- **Alertez immédiatement votre support informatique** si vous en disposez afin qu'il prenne en compte l'incident (service informatique, prestataire, personne en charge)
- **Isolez les systèmes attaqués** afin d'éviter une propagation sur d'autres équipements
- **Constituez une équipe de gestions** de crise afin de piloter les actions des différentes composantes concernées (Technique / R.H / Financière / Juridique....)
- **Tenez un registre d'évènements et des actions réalisées** pour pouvoir en conserver la trace à disposition des enquêteurs et tirer les enseignements de l'incident à postériori.
- **Préservez les preuves de l'attaque :** messages reçus, machines touchées, journaux de connexion, etc...

### Le pilotage de la crise !

- **Mettez en place des solutions de secours** pour pouvoir continuer d'assurer les services indispensables. Activez vos plans de continuité et de reprise d'activité (PCA-PRA) si vous en disposez.
- **Déclarez le sinistre auprès de votre assureur** qui peut vous dédommager voire vous apporter une assistance.
- **Alertez votre banque** au cas où des informations permettant des transferts de fond auraient été dérobées.
- **Déposez plainte** avant toute remédiation en fournissant les preuves récoltées.
- **Identifiez l'origine de l'attaque** et son étendue pour éviter un nouvel incident.
- **Notifiez à la CNIL** dans les 72H si des données personnelles ont été dérobées.
- **Gérez votre communication** afin d'informer au plus juste vos administrés, clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs.

## Recrutement de policiers adjoints pour la Zone Est, session 2023-24

"Départements ouverts au recrutement :
08 - 10 - 21 -25- 39- 51 - 52- 54- 55 -57- 58 -67- 68- 70- 71- 88- 89- 90

- ouverture des inscriptions le 20 mars 2023
- clôture des inscriptions en ligne et par courrier : **26 avril 2023** (cachet de la poste faisant foi)
- date prévisionnelle des épreuves sportives : à compter du 22 mai 2023
- date des épreuves écrites (test psychotechnique+photolangage) : à compter du 12 juin 2023
- date prévisionnelle de l'épreuve orale : à compter du 3 juillet 2023

**L'inscription par internet est à privilégier.**
Les candidatures papiers doivent être envoyées au plus tard le 26 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur EST
DÉLÉGATION RÉGIONALE
Bureau du recrutement et de la réserve
6 - 8 rue de Chenôve
BP 31818 21018 DIJON CEDEX

Les convocations pour les épreuves de sélection vous seront transmises uniquement par mail.
Les courriers indésirables/spams sont à surveiller.
Si vous n'avez pas reçu votre convocation 10 jours avant la date de la première épreuve, il vous appartient de vous rapprocher du bureau du recrutement et de la réserve à l'adresse mail suivante : sga-mi57dr-ads@interieur.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription devront être complets pour être validés.

Le lien d'inscription est le suivant :
https://www.inscription-concours.interieur.gouv.fr/sicmi/listerSessions.do?codeCorps=ADS&Buro=METZ

POLICE NATIONALE

***Un recrutement de policiers adjoints est d'actualité dans l'Est de la France !***

**Tous les départements du Grand-Est et de Bourgogne-Franche-Comté sont concernés.**

## Les missions des policiers adjoints :

Des missions sur le terrain,
dans un service de police d'un département au choix des candidats.

## Les conditions d'accès à l'emploi :

Aucune condition de diplôme,
nationalité française,
recrutement ouvert de 18 à moins de 30 ans.

## Rémunération et promotion sociale :

Emploi à temps plein,
contrat de trois ans renouvelable une fois,
rémunéré 1430 euros nets par mois,
possibilité d'évoluer professionnellement dans la police en tant que gardien de la paix, sur des métiers très variés.

## Les épreuves de sélection :

Une épreuve écrite et des tests psychologiques,
deux épreuves sportives,
un entretien.

tout le détail des informations sur :
https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint

## Inscriptions, ouvertes jusqu'au 26 avril 2023 :

Via le site **www.devenirpolicier.fr**
https://www.devenirpolicier.fr/agenda/du-20-mars-au-26-avril-2023

## Vos conseillers au recrutement :

**CONTACT INFO:**

**Tél.: 03 87 16 13 69**

**info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr**

# MEMO DES ANIMATIONS 2023

| | |
|---|---|
| 22 AVRIL | Opération Elsàssputz :<br>Grand Nettoyage de Printemps |
| 13 MAI | Fête EMVK / Ecole de la Forêt<br>« Tintements dans la Vallée » |
| 3 JUIN | Journée Citoyenne |
| 3 JUIN | Troc ton truc & Repair Café |
| 19 JUIN | 1er marché montagnard |
| 24 JUIN | Fête de la Musique |
| 26 JUIN | Marché Montagnard |
| 3 JUILLET | |
| 10 JUILLET | |
| 17 JUILLET | |
| 24 JUILLET | |
| 31 JUILLET | |
| 7 AOUT | |
| 13 AOUT | Oh les Welches ! |
| 14 AOUT | Marché Montagnard |
| 21 AOUT | |
| 28 AOUT | |
| 9 ET 10 SEPTEMBRE | Entrelacs - Vannerie |
| 14 OCTOBRE | Fête de la Bière |
| 9 DECEMBRE | Marché de Noël |

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
Directeur de la publication : Fréderic PERRIN Maire

www.lebonhomme.fr
mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr
03 89 47 51 03